

## **Séance du conseil municipal du 23 juin 2020**

Le conseil municipal, convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire en date du **23 juin 2020 à 20h00** dans la salle polyvalente, 5, Rue du Stade à ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents** : Fabien SCHOENIG, Céline STEVANOVIC, Dominique STOESSEL, Angélique LIDY, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Alain WOLF, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING, Géraldine COGNARD-GROSS, Frédéric FREYBURGER.

Françoise MAY arrive à 20h25

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il propose d'observer une minute de silence en mémoire de Martial BOEGLIN.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Compte administratif 2019
4. Compte de gestion 2019
5. Budget primitif 2020
6. Désignation des délégués dans les organismes intercommunaux
7. Création des commissions et compétences
8. Création de postes
9. Divers

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Madame Géraldine COGNARD-GROSS est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

#### **2) Approbation du dernier PV**

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

#### **3) Compte administratif 2019**

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2019.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investis. en 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	RESULTAT 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
FONCTIONNEMENT	441 903,12	73 500,00	658 356,75	723 252,50	64 895,75	433 298,87
INVESTISSEMENT	5 894,71		202 065,61	128 357,55	- 73 708,06	- 67 813,35
TOTAL	447 797,83	73 500,00	860 422,36	851 610,05	- 8 812,31	365 485,52

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2019 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

**Dépenses :**

- 15 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
- 1 000.-€ au compte 2111 – terrain
- 1 000.-€ au compte 2117 – forêt
- 6 000.-€ au compte 2128 – autre agcmt et amagmt
- 2 000.-€ au compte 2182 – matériel de transport
- 4 000.-€ au compte 2183 – matériel informatique
- 15 000.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
- 70 000.-€ au compte 2313 – constructions
- 5 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

**Total : 119 000.-€**

**4) Compte de gestion 2019**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

DECLARE que le **compte de gestion dressé pour l'exercice 2019** par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 5) Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le **budget primitif 2020** étudié en commission des finances le 16 juin dernier.

Après délibération, le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité :

	<i>REPORTS de 2019</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		996 962,52	996 962,52
Recettes		996 962,52	996 962,52
<b>Investissement</b>			
Dépenses	119 00,00	230 013,35	349 013,35
Recettes		349 013,35	349 013,35
<b>TOTAL</b>			
Dépenses	119 000,00	1 226 975,87	1 345 975,87
Recettes		1 345 975,87	1 345 975,87

#### a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

<b>LIBELLES</b>	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe d'habitation	1 358 000,00	16,36 %	222 168,80
Taxe fonc/prop.bâtie	1 030 000,00	11,48 %	118 244,00
Taxe fonc/pr.non bat	18 100,00	75,53 %	13 670,93
<b>TOTAL</b>			<b>354 083,73</b>

## **b) Affectation du résultat**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **433 298,87€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **186 813,35 € au compte 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **246 485,52 € au compte 002** – excédent de fonctionnement reporté.

## **6) Désignation des délégués dans les organismes intercommunaux**

Après délibération, les membres du conseil municipal ont désigné, à l'unanimité, les membres suivants dans les organismes intercommunaux :

**SIAEP** (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et environs) :  
Alain WOLF et Frédéric FREYBURGER

**Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin** :  
Fabien SCHOENIG et Dominique STOESSEL

**SIGFRA** (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch):  
Titulaire : Serge STIMPFLING  
Suppléant : Francis LINK

**Brigade Verte** :  
Titulaire : Salomé REICHLIN  
Suppléante : Julie PRINZBACH

**SIASA** :  
Titulaire : Angélique LIDY  
Suppléante : Julie PRINZBACH

**Commission contrôle cimenterie** :  
Carlos RODRIGUEZ

**Correspondant défense** :  
Régis BRAND

**Syndicat mixte de l'III** :  
Titulaire : Céline STEVANOVIC  
Suppléant : Serge STIMPFLING

**MJC :**

Sandrine JOLY

**7) Création des commissions et compétences**

Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales

**Commission des affaires scolaires**

Présidente : Angélique LIDY  
Membres : Céline STEVANOVIC  
Salomé REICHLIN  
Dominique STOESSEL

**Commission cadre de vie (fêtes, cérémonies, MDA, relations associations, grands anniversaires, embellissement du village...) :**

Présidente : Céline STEVANOVIC  
Membres : Salomé REICHLIN  
Angélique LIDY  
Géraldine COGNARD-GROSS

**Commission aménagement de la mobilité (sécurité routière, PAVE) :**

Présidente : Céline STEVANOVIC  
Membres : Françoise MAY  
Sandrine JOLY  
Dominique STOESSEL  
Serge STIMPFLING

**Commission réserve communale :**

Président : Alain WOLF  
Membres : Céline STEVANOVIC  
Dominique STOESSEL  
Carlos RODRIGUEZ

**Commission Environnement (fleurissement, entretien cours d'eau, GEMAPI et non GEMAPI, économies d'eau) :**

Président : Alain WOLF  
Membres : Céline STEVANOVIC  
Salomé REICHLIN  
Dominique STOESSEL  
Géraldine COGNARD-GROSS  
Régis BRAND  
Françoise MAY

**Commission Patrimoine communal (poteaux d'incendie, outillage, éclairage public, contrôles des bâtiments ERP) :**

Président : Alain WOLF  
Membres : Françoise MAY  
Francis LINK  
Frédéric FREYBURGER

**Commission Information et veille numérique (TA, site, FB, SIG, ordinateurs...) :**

Président : Dominique STOESSEL  
Membres : Angélique LIDY  
Céline STEVANOVIC

### **Commission des finances :**

Président : Dominique STOESSEL  
Membres : Serge STIMPFLING  
Francis LINK  
Géraldine COGNARD-GROSS

### **Commission urbanisme :**

Président : Dominique STOESSEL  
Membres : Serge STIMPFLING  
Régis BRAND  
Sandrine JOLY  
Francis LINK  
Frédéric FREYBURGER

### **Conseil d'école :**

Angélique LIDY (représente le Maire)  
Julie PRINZBACH

### **CAO (commission d'appel d'offres) :**

**Président :** Fabien SCHOENIG

**Titulaires :** Sandrine JOLY  
Serge STIMPFLING  
Francis LINK

**Suppléants :** Dominique STOESSEL  
Céline STEVANOVIC  
Salomé REICHLIN  
Géraldine COGNARD-GROSS

La 4C (Commission Communale Consultative de la Chasse) sera constituée plus tard dans l'année.

## **8) Création de postes**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer trois postes d'adjoints techniques non titulaires, qui seront pourvus dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer trois postes d'adjoints techniques non titulaires à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité, à compter du 15 juin 2020.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350 indice majoré 327.

Le Maire est chargé du recrutement

## **9) Divers**

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Serge Stimpfling met en avant les problèmes de circulation dans la rue du 26 Novembre, avec des voitures qui traînent sur la partie communale et qui gênent la circulation. Les faire enlever a un coût que la commune n'a pas à prendre en charge.
- Problème récurrent Rue de la Croix-Rouge, d'un habitant qui entasse des choses inutiles et des résidus divers et variés. Problème esthétique depuis la voirie, et problèmes d'odeurs notamment quant aux fûts qui ont contenu un produit inconnu. La personne est chez elle et on ne peut pas l'obliger à se débarrasser de tous ces encombrants et déchets, alors même

que cela a déjà été fait aux frais de la commune et que la somme engagée n'a pas encore été récupérée.

- Lors de chantiers de construction rue et chemin de la Litten, des engins ont endommagé le chemin rural qui prolonge la rue de la Litten (passage sans autorisation). Résultat : des bornes ont été enlevées et des ornières ont été creusées. Le propriétaire dit qu'il va remettre les bornes. Les gens ne doivent pas prendre l'habitude de passer par là. L'accès officiel est par la rue des Jardins.
- Le 22 juin une voiture a été accidentée sur la piste cyclable devant l'Etang, en s'encastrant dans un arbre et en détruisant du mobilier urbain, suite à des jeux d'aller-retours à vitesse excessive. Le conducteur a disparu. Un dépôt de plainte sera fait. Les gendarmes ont fait dégager la voiture qui est à l'état d'épave. Les chemins communaux et cyclables doivent être utilisés par les vélos et les tracteurs mais pas les voitures.
- De manière générale quand il y a des nuisances et du bruit, il faut intervenir en appelant la gendarmerie. Avec la situation sanitaire liée au Covid, on a laissé courir des tensions.
- Régis Brand demande s'il y a eu des dégâts suite aux derniers orages. Quelques branches tombées sur une voiture sont à déplorer, quelques caves inondées, mais rien qui ne soit remonté en mairie au moment du conseil municipal. En général le maire passe dans le village pour voir si ça déborde et comprendre d'où cela vient quand c'est le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.